



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180410-CM2018\_031-DE

Délibération N°2018-031

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Fabien MICHEL.

Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Alain POILPRÉ

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN

Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 10    Nombre de Suffrages exprimés : 13  
Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### **TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE**

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-013 du 21 Mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'opération « création d'une communication identitaire et promotion des actions des commerçants » pour un montant estimatif de 22 000.00€ HT soit 26 400.00€ TTC et a sollicité une subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Maire précise que l'observation des aménagements de signalisation fait apparaître que le mobilier urbain et la signalisation sont hétérogènes, illisibles, vieillissants, obsolètes et incomplets.

L'insuffisance en matière de communication est largement évoquée par les commerçants et les usagers. En effet, face à l'absence d'information, le centre du village est souvent oublié avec le contournement par la déviation.

Le Maire propose de réaliser les objectifs suivants :

- Inciter la clientèle de passage à faire une halte au village en l'informant de la présence du patrimoine culturel intramuros dès les entrées de village ;
- Informer la clientèle locale ou de passage des offres de commerces et de services avec les outils évolutifs et innovants dès les entrées de village,
- Informer les administrés et la clientèle de passage des animations et évènements à venir dès les entrées de village ;
- Effacer la publicité non conforme et harmoniser le mobilier urbain en respectant l'environnement ;
- Renforcer l'image de territoire de production locale ;
- Favoriser la solidarité entre les acteurs économiques à travers un projet commun.

Le Maire précise que le Conseil Régional P.A.C.A. subventionne cette opération pour un montant de 12 000,00 €.

Ces travaux relevant en partie de la signalisation routière, le Maire précise que la commune peut solliciter une subvention au Conseil Départemental du Var dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Var la subvention la plus large possible dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2017,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal exercice 2018,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

